



Assurance Responsabilité civile (RC) et Assurance Ménage

Bonjour suite à une recrudescence des cambriolages à Genève et notamment dans des lieux de la Ciguë, il nous est paru essentiel de réexpliquer quelques notions concernant les assurances qui ne sont pas toujours évidentes pour touTEs, mais qui peuvent être extrêmement importantes en cas d'incendie, dégât d'eau et de vol notamment.

1) **Assurance Responsabilité civile privée (RC)**

A votre entrée et à la signature du bail la Ciguë vous demande d'avoir une assurance responsabilité civile (RC) obligatoire que vous pouvez soit faire de votre côté, soit la faire avec le contrat collectif que nous offrons à un taux préférentiel. **Cette assurance ne couvre que les dommages que vous pourriez causer à autrui**

***Exemple** : dommage à votre appartement, si vous cassez l'ordinateur de l'école ou un objet appartenant à un ami mais attention, le contrat collectif RC Ciguë prévoit une franchise de Fr.200. - (à voir pour les autres contrats que vous avez individuellement).*

2) Si vous désirez assurer vos objets personnels en cas **d'incendie, vol et dégât d'eau**, il vous faut conclure individuellement une **assurance ménage**.

Cette assurance n'est pas demandée à votre entrée et n'est pas obligatoire, cependant nous vous la **conseillons fortement**.

***Exemple** : vol de votre vélo, ordinateur, sac, téléphone portable, destruction de vos affaires par incendie, dégât d'eau, et il existe aussi un complément pour les vols hors de votre domicile nommé « vols simple hors du domicile »*

Conclusion

La Ciguë ne vous oblige de souscrire que l'assurance RC mais vous conseille fortement de souscrire de votre côté la partie « ménage » pour couvrir vos objets personnels, car nous vous rappelons que nous ne pouvons pas être tenus responsables en cas de vol chez vous.

Conseils

- Vérifiez si votre assurance familiale vous couvre également pour le vol dans votre lieu d'habitation pendant vos études. Si oui tant mieux !
- Dans le cas contraire, vous pouvez vous renseigner auprès de la compagnie d'assurance de votre choix pour faire une assurance ménage, en complément à votre RC privée.
- Vous pouvez également joindre Monsieur Olivier Marrone (société Unigesta SA) au 079 417 52 19, qui est notre conseiller en assurances officiel avec qui nous avons mis en place la possibilité de souscrire une assurance RC à taux préférentiel et qui pourra également vous proposer l'assurance ménage individuellement.